



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

366th Council meeting

- Foreign Affairs -

Brussels, 5 and 6 November 1975

President : Mr Mariano RUMOR,
Minister for Foreign Affairs
of the Italian Republic

1284/75 (Presse 119)



Luxembourg:

Mr Jean DONDELINGER

Ambassador,
Permanent Representative

Netherlands:

Mr Max VAN DER STOEL

Minister for Foreign Affairs

Mr Laurens Jan BRINKHORST

State Secretary for Foreign
Affairs

United Kingdom:

Mr James CALLAGHAN

Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Mr Roy HATTERSLEY

Minister of State,
Foreign and Commonwealth Office

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI

President

Mr Albert BORSCHETTE

Member

Mr Finn Olav GUNDELACH

Member

Mr Claude CHEYSSON

Member

o

o

o

MEETING WITH A DELEGATION FROM THE EUROPEAN PARLIAMENT

The Council received a delegation from the European Parliament consisting of its President, Mr SPENALE, and Mr GIRAUDO, Mr RADOUX and Lord GLADWYN, Chairman and Vice-Chairmen of the Political Affairs Committee, and Mr PATIJN, Rapporteur, and discussed the question of the direct elections of Members of the European Parliament.

The Parliamentary delegation took the opportunity, during this wide-ranging discussion, of replying to questions from members of the Council and clarifying certain points relating to the Parliament's position on the major questions as set out in its Resolution. (Patijn report).

In closing the discussion, the President of the Council said that the Council would keep in mind the extremely useful points which had been raised, when drawing up its report for the European Council.

Finally, both Presidents expressed satisfaction at the atmosphere and spirit in which the meeting had been held, and pointed out that it was a further example of very close collaboration between the two Institutions.

5.XI.1975

ELECTION OF MEMBERS OF THE EUROPEAN PARLIAMENT BY DIRECT
UNIVERSAL SUFFRAGE

The Council examined the main aspects of this matter, such as electoral procedure, the date of elections, the composition of the European Parliament and the status of Members of the European Parliament on the basis of a report by the ad hoc Working Party responsible for examining the question of electing Members of the European Parliament by direct universal suffrage.

As a result of discussions, the Council was able to finalize the report which it will submit to the European Council on 1 and 2 December.

PASSPORT UNION

The Council was informed of a report on current progress regarding the attainment of a passport union for the countries of the Community.

Following a short discussion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the report to be drawn up on this matter for the next meeting of the European Council.

LONG-TERM CONTRACTS FOR AGRICULTURAL PRODUCTS

The Council held a wide-ranging exchange of views regarding long-term contracts for the supply of agricultural products, at the end of which it recognized the political expediency of concluding such an agreement between the Community and the Arab Republic of Egypt, bearing in mind the discussions of the Council of Ministers of Agriculture and under the conditions laid down in the present debate.

The Council agreed to instruct the Permanent Representatives Committee to use the unanimous guidelines defined by the Council of Ministers of Agriculture and the Council of Ministers of Foreign Affairs as a basis for finalizing the directives authorizing the Commission to commence negotiations with the Arab Republic of Egypt, so that these directives could be formally adopted at the earliest opportunity.

CONFERENCE ON INTERNATIONAL ECONOMIC CO-OPERATION

The Council took note of the progress made in preparing the general position to be adopted by the Community at the Conference on International Economic Co-operation which is to open in Paris on 16 December 1975.

The statement of the Community's position will comprise a general introduction and four sections on energy, raw materials, development and financial problems.

At this meeting, the Council concentrated on a number of important questions submitted to it by the Permanent Representatives Committee.

After noting that considerable progress had already been made, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to complete the task of preparing the Community's general position by 20 November at the latest, so that the draft may be submitted for the approval of the Community authorities before the Conference opens.

GENERALIZED PREFERENCES

The Council discussed the generalized preferences scheme for 1976. It established guidelines to be dealt with in consultations with the Associated States, in particular the African, Caribbean and Pacific States signatory to the Convention of Lomé.

The Council will take a final decision once these consultation procedures have been completed.

GUIDELINES EVOLVED AT LUCCA

The Council formally confirmed the guidelines on Community matters evolved by the Ministers of Foreign Affairs at their meeting in Lucca.

These guidelines are mainly concerned with the internal organization of the work of the Council, co-ordination of its work in the various sectors of Community activity and the convening of joint meetings with the Ministers responsible for specific sectors.

EEC-TURKEY ASSOCIATION COUNCIL

The Council accepted Turkey's invitation to hold the next meeting of the Association Council in Ankara in February 1976 on a date as yet to be fixed and instructed the Permanent Representatives Committee to continue with the preparation of the next ministerial meeting of the **EEC-Turkey Association Council**, with **particular reference** to the agricultural re-examination under Article 35 of the Additional Protocol and the questions of social security connected with the implementation of Article 39 of that Protocol.

OVERALL MEDITERRANEAN APPROACH

The Council was pleased to learn that the Commission hoped shortly to resume negotiations with the three Maghreb countries and to conclude them, if possible, by the end of the year.

It then discussed the opening of negotiations with the Machrak countries - the Arab Republic of Egypt, Jordan, Syria, Lebanon - and instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the negotiating directives in this matter as soon as possible.

The Council also heard a communication from the Commission on the situation in Lebanon which drew the attention of the Member States to the financial difficulties facing UNWRA.

OTHER DECISIONS

The Council approved the second letter of amendment to the draft general budget of the European Communities for the financial year 1976.

This letter of amendment, which will be forwarded without delay to the European Parliament for inclusion in its discussions on the draft budget, follows the Council decisions to grant aid to Portugal (12 MUA for interest rate subsidies) and to assist the trade promotion of products from non-associated developing countries (3.5 MUA).

o

o

o

On being consulted by the Commission, the Council agreed, under Article 5 (1) of Decision 3/71/ECSC, to the Member States' granting financial assistance to the coal industry in 1975.

o

o

o

FOOD AID

The Council approved the grant of emergency food aid to UNRWA for the supply of 5,000 more tonnes of cereals. This grant came under the Food Aid Convention - 1974/75 implementation plan.

Pursuant to its decision in principle on emergency food aid to Angolan refugees in Portugal, the Council recorded its agreement to

- food aid amounting to 550 tonnes of skimmed milk powder and 400 tonnes of butteroil to be transported via the WFP (to be delivered cif or fob + flat-rate contribution) and to be charged to 1975 programme reserves;
- financial aid amounting to 150,000 UA to the League of Red Cross Societies to buy clothes, medicines and other vital goods.

o

o

o

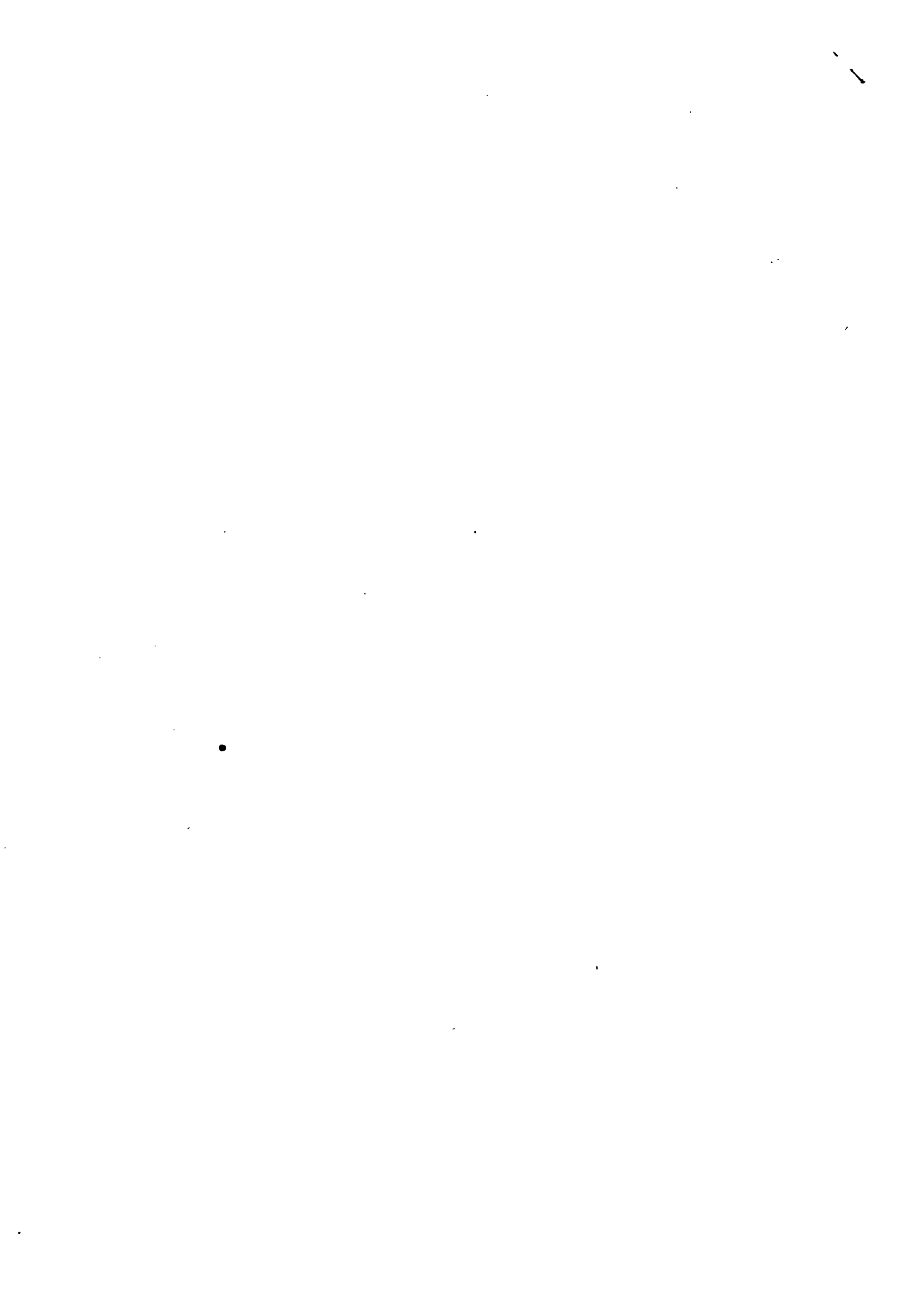
The Council adopted, in the official languages of the European Communities, Regulations on the opening; allocation and administration of the Common Customs Tariff quotas for

- Setubal muscatel wines falling within subheading ex 22.05 of the common customs tariff, coming from Portugal (1976);
- Port wine, falling within subheading ex 22.05 of the common customs tariff, coming from Portugal (1976).
- Madeira wine, falling within subheading ex 22.05 of the common customs tariff, coming from Portugal (1976).

The overall figures for these quotas remain the same as for 1975.

The Council also adopted, in the official languages of the European Communities, the Regulation extending for the fourth time Regulations (EEC) Nos 2313/71 and 2823/71 on the temporary partial suspension of the Common Customs Tariff duties on wine originating in and coming from Algeria, Morocco, Tunisia and Turkey.

The Council finally adopted, in the official languages of the European Communities, the Decision authorizing the Commission to negotiate the Community's participation in the scientific and technical co-operation project on electronic traffic aids on major roads (COST project 30).



**COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Bruxelles, le 5 novembre 1975
MV/mon

GRUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 16h45

Note BIO (75) 323 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

Objet : Conseil affaires générales

Le Conseil se réunira à partir de cet après-midi et poursuivra sa réunion demain.

A 16 heures une rencontre avec une délégation de l'Assemblée au sujet de l'élection directe (voir plus loin).

La réunion proprement dite commencera à 17 heures (en séance restreinte) avec l'ordre du jour suivant :

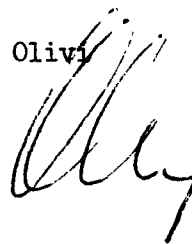
- Election des membres du PE au suffrage universel direct : le Coreper a décidé de transmettre au Conseil le rapport du groupe ad hoc créé pour examiner ce problème, ainsi qu'une note de synthèse élaborée par la présidence indiquant les options politiques fondamentales à prendre.
- Union des passeports : le Coreper fera rapport sur l'état d'avancement des travaux et demandera un mandat de faire rapport au Conseil européen de Rome en décembre.
- Conférence sur la coopération économique internationale (dialogue Nord-Sud) : il faudrait notamment envisager la préparation d'un rapport pour le prochain Conseil européen.
- Contrats à long terme pour les exportations de produits agricoles (demandes égyptiennes) : il s'agit de donner un mandat de négociation à la Commission, compte tenu de l'avis exprimé par les ministres de l'agriculture les 13 et 14 octobre, ainsi que de l'avis du Comité de l'article 113. Le Conseil sera saisi d'un rapport d'ensemble qui devrait lui permettre d'apprécier les implications de cette affaire sur tous les plans (politique commerciale, PAC, implications budgétaires, relations avec les autres pays fournisseurs, etc.).
- Approche globale méditerranéenne : En ce qui concerne les pays du Maghreb, M. Cheysson fera une brève déclaration en séance restreinte sur les perspectives d'une prochaine reprise des négociations. D'autre part, la présidence compte faire une tentative pour débloquer l'adoption du mandat de négociation avec les pays du Machrek, vu les risques que pourrait entraîner un nouveau retard. Sur Malte, le Conseil devrait reprendre l'affaire du montant du protocole financier à ajouter à l'accord d'association existant. En attendant un accord au sein du Conseil pour augmenter l'offre initiale de 21 MUC, la Commission n'a fait et ne pourra faire aucune proposition nouvelle aux autorités maltaises.
- Conseil d'association CEE-Turquie : Il s'agit de préparer la prochaine session ministérielle, prévue pour janvier prochain à Ankara, et plus particulièrement de débloquer certains dossiers (réexamen du volet agricole de l'association, sécurité sociale des travailleurs migrants).
- Préférences généralisées pour 1976 : Le Conseil est appelé à approuver le schéma pour 1976, l'adoption formelle ne pouvant intervenir qu'après

l'achèvement des procédures de consultations avec les Etats associés et notamment les ACP. Sur les quatre points qui restent en suspens, (le tabac brut "Virginia flue-cured", l'inclusion de Hong Kong parmi les bénéficiaires du SPG pour certains produits textiles non-sensibles, les produits pétroliers raffinés et les bois contre-plaques), un compromis global se dessine que les différentes délégations devraient pouvoir accepter au niveau politique.

DIS. Les consultations avec les ACP risquent d'être difficiles, ces derniers s'opposant à toute amélioration du SPG sous prétexte qu'il en résulterait une diminution de leur marge de préférence. La Communauté pourra difficilement revenir sur les améliorations déjà acceptées après des tractations difficiles et qui visent à garantir un certain équilibre dans nos relations commerciales avec l'ensemble des PVD. On essayera de trouver quelques produits sur lesquels il est possible de faire un geste à l'égard des ACP, de portée sans doute plus psychologique que réelle. Fin DIS.

Amitiés

B. Olivi



GRUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 18 h 50

Note BIO (75) 323 suite 1 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

Objet : Conseil affaires générales

Le Conseil a débuté à 16 h. avec une rencontre avec une délégation du Parlement européen conduite par son Président, M. Spénale, et cela pour avoir un échange de vues sur les travaux en cours au Conseil au sujet de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen. Cet échange de vue qui s'est révélé très constructif a porté sur les grandes orientations

du projet de convention élaboré par le Parlement européen au sujet de son élection directe. M. Spénale a mis l'accent dans sa déclaration introductive sur le fait que le projet de convention a délibérément évité d'affronter les questions qui pourraient diviser les Etats membres, ces dernières étant renvoyées à la législation nationale. Le projet du Parlement européen se prononce exclusivement sur le nombre des parlementaires et sur le principe d'une date unique dans toute la Communauté pour l'élection. Les interventions des ministres ont visées à obtenir des explications sur les grands problèmes qui restent à régler :

- sur l'opportunité ou non de maintenir le double mandat parlementaire (national et communautaire), la délégation du Parlement européen par la bouche de M. Patijn, a précisé que tout en revenant aux parlementaires élus au Parlement européen de faire un choix l'on constatera à long terme que le double mandat n'est pas physiquement supportable.

- Au sujet du nombre de parlementaires, M. Patijn a indiqué que la solution suggérée par le Parlement européen est un compromis entre le principe "one man one vote" et la nécessité d'assurer un minimum de représentation parlementaire aux petits pays. M. Fitzgerald a toutefois contesté ce compromis en faisant valoir qu'il est difficile à l'Irlande d'accepter que on s'éloigne de la représentation proportionnelle déjà établie par les traités.

- Au sujet de la date de la première élection qui est fixée dans le projet du Parlement au mois de mai 1978, M. Callaghan a déclaré s'interroger sur la possibilité de respecter une telle date vu les nombreux travaux législatifs à mener à bien. En effet, il faut conclure la procédure d'amendements des traités et ensuite faire passer sur le plan national toute la législation de mise en oeuvre, ce qui doit entraîner nécessairement un large débat public avec les partis politiques et le Parlement. M. Patijn a répliqué que le Conseil devrait arrêter le projet de convention communautaire au mois de décembre de cette année, ce qui donnerait plus que deux ans aux travaux législatifs nationaux.

- MM. Spénale et Patijn ont plaidé pour une date européenne unique pour les élections du Parlement et cela tant pour des raisons pratiques (le Parlement serait souvent bloqué s'il y avait neuf élections à des moments différents) que pour des raisons psychologiques.

A remarquer que M. Norgaard au nom du Danemark a levé la réserve mise par son gouvernement lors du Sommet de Paris de 1974 sur la tenue des premières élections en 1978. Cette réserve est levée à deux conditions : d'une part que chaque pays puisse décider de garder le double mandat parlementaire, d'autre part, que chaque pays

2.

puisse décider s'il veut ou non une date européen unique pour l'élection.
Les travaux du Conseil se poursuivent depuis 18 h. en réunion préliminaire
restreinte. A suivre ...

Amitiés

B. Olivi

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Olivi', written in a cursive style.

PRIORITE' P - 1
=====

NOTE BIO (75) 323 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

Après la séance préliminaire en restreinte (aucune information est disponible à son sujet) le Conseil a siégé jusqu'à 19h30 en abordant les points suivants:

1) Elections du Parlement Européen au suffrage universel direct

- Le Conseil fera rapport au Conseil européen sur la base des travaux menés par le Groupe ad hoc. Trois options restent ouvertes pour les Chefs de Gouvernement:
- faut-il une date unique pour les premières élections ou bien cette date unique peut être modifiée par chaque Etat membre?
 - pour le nombre de sièges faut-il accentuer le caractère proportionnel au nombre d'habitants par chaque pays ou bien faut-il se rapprocher de la clef de repartition des sièges entre pays membres fixée par l'article 138 du Traité de Rome?
 - faut-il interdire ou non le double mandat de parlementaire national et européen?

M. Callaghan a insisté à plusieurs reprises que s'il donnait son accord sur ce rapport il le faisait à titre personnel et que il ne peut pas assurer que son Gouvernement sera en mesure de prendre une décision en la matière lors du Conseil européen de Rome.

2) Union des passeports

Le Conseil soumettra au Conseil européen un rapport d'où il ressortirait qu'il est possible à bref délai d'instituer un passeport uniforme dans tous les pays membres. Par contre l'abolition des contrôles des passeports aux frontières des Etats membres ne peut être réglée qu'à partir du moment où l'on procéderait à un travail complexe d'harmonisation des législations nationales.

3) Préparation de la Conférence sur la coopération économique internationale

Le Conseil a entendu un rapport sur l'état d'avancement des travaux sur la définition d'une position commune. Il s'agit à ce stade de définir les objectifs du dialogue. En plus d'une introduction générale, il y aura des chapitres sur l'énergie, les matières premières, l'aide au développement et les problèmes financiers, y compris les aspects monétaires. Sur tous les chapitres sauf le dernier, il existe un projet de texte avec un nombre relativement réduit de points en suspens. Le Conseil a concentré son attention sur trois points dans le chapitre énergie :

- opportunité d'inclure une référence à un prix minimum de sauvegarde (floor price) pour stimuler les investissements, comme le demandaient les britanniques et les danois. Seules les délégations allemande et française ne pourraient pas accepter cet amendement mais la plupart des délégations avaient une nette préférence pour la formule de compromis soumise par les néerlandais consistant à fixer l'objectif (stimuler et sauvegarder les investissements) sans préciser les moyens. Le Président Ortolini a notamment souligné qu'au stade actuel, c'est-à-dire du démarrage du dialogue, il suffirait d'indiquer la position de principe de la Communauté, quitte à réfléchir plus longuement sur les modalités, notamment après consultations avec les autres pays industrialisés. Il a été convenu de revenir sur cette question à la lumière des travaux sur l'ensemble du mandat.

- Opportunité d'inclure une référence aux implications pour le raffinage et la distribution des produits pétroliers (demande italienne) : même conclusion comme pour le point précédent.
- Libellé de la référence aux résultats de la 7ème Session Spéciale des Nations Unies : il a été convenu que la Communauté prendra comme point de départ les positions communes adoptées par elle-même et ses Etats membres, et dont le dialogue s'inspirera de la résolution finale adoptée par consensus (donc, y compris les réservations NDLR).

La délégation néerlandaise a attiré l'attention du Conseil sur la nécessité de faire progresser les travaux sur d'autres points importants, dont le pouvoir d'achat des PVD, l'augmentation des transferts financiers et l'endettement.

Le Coreper a été chargé de poursuivre les travaux en vue de la définition d'une position commune et de terminer son rapport au plus tard le 20 novembre, après quoi il restera au Conseil ou au Conseil européen de trancher les derniers points laissés en suspens.

La demande britannique d'une représentation séparée à la Conférence elle-même n'a pas été évoquée en séance, mais M. Callaghan a confirmé la position britannique dans des termes très fermes devant les journalistes.

4) Contrats à long terme pour l'exportation de produits agricoles (demandes égyptiennes)

Le Conseil a pu finalement se mettre d'accord ^{sur} le mandat de négociations demandé par la Commission, qui sera mis au point par le Coreper. La délégation allemande a retiré sa réserve fondée sur les éventuelles implications budgétaires moyennant l'assurance expresse donnée par la Commission qu'en aucun cas les restitutions à l'exportation octroyées dans le cadre de ces contrats ne pourront dépasser pas le niveau normal. La Commission a également accepté de limiter les engagements sur les prix à un seul an sauf pour le sucre (3 ans). D'autre part, elle a donné l'assurance aux néerlandais que cet accord n'entravera pas les négociations multilatérales du GATT. Enfin, il a été convenu que cet accord ne peut pas constituer un précédent. Cependant, alors que M. Genscher précisait qu'il s'agisse d'une opération exceptionnelle à ne jamais répéter, que la délégation allemande accepte uniquement pour des raisons de politique étrangère, M. Lardinois le considère comme une expérience (test case). Il a toutefois donné l'assurance que s'il décide de récidiver, il en informera le Conseil à l'avance et ne le mettra plus devant le fait accompli.

Le Conseil reprendra à 10 h. ce matin.

BRUXELLES, LE 6.11.1975

TELEX NO 92434

NOTE BIO (75) 323 (SUITE 2) CORRIGENDUM AUX BUREAUX NATIONAUX

CC.AU MEMBRES DU GROUPE ET A MM.LES DIRECTEURS GENERAUX DES
DG I ET X

=====

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

VEUILLEZ LIRE P.2 , POINT 4, DERNIER PARAGRAPHE APRES (TEST CASE) :
"IL A DONNE L'ASSURANCE QUE TOUTE NOUVELLE EXPERIENCE DANS CE
DOMAINE SERAIT PRECEDEE D'UNE CONSULTATION DU CONSEIL "

CETTE PHRASE ANNULLE ET REMPLACE LE TEXTE INITIAL.

Bruxelles , le 6 novembre 1975.....
MV/HF/ub

PRIORITE P 1

Remis au télex à 16 h 30

Note BIO (75) 323 (suite 3 et fin) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

Le Conseil a repris ce matin à 10 heures et a traité les questions suivantes :

Rémunérations

Le Conseil a décidé à l'unanimité un ajustement des rémunérations du personnel de 5 % au lieu des 5,58 % proposés par la Commission pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie du 1.1.1975 au 30.6.1975. La délégation allemande, appuyée par les Britanniques, a insisté pour que l'ajustement reste en-deça de l'augmentation effective du coût de la vie. A la demande des délégations néerlandaise et française le Conseil a décidé de revoir le système d'ajustement des traitements, en tenant compte notamment des aspects fiscaux; avant la prochaine révision des traitements la Commission s'est engagée à faire des propositions à ce sujet dans des délais rapprochés, mais s'est refusée à tout engagement sur le fond.

Approche globale méditerranéenne

1. Maghreb

Aucune décision n'était à prendre à ce point. M. Cheysson, au nom de la Commission, a informé le Conseil de la possibilité d'une reprise prochaine des négociations avec les trois pays concernés.

DIS : Cette opinion de la Commission se fonde sur des contacts récents avec les trois Ambassadeurs à Bruxelles; par ailleurs on peut estimer que le protocole d'accord, conclu il y a quelques jours entre l'Italie et la Tunisie, même si certains de ses aspects méritent un examen de la part de la Commission, est de nature à faciliter l'aboutissement des négociations. FIN DIS.

2. Machrak

Bien qu'un certain rapprochement des points de vues ait été réalisé, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter le mandat de négociation avec les pays du Machrak. Dans l'ensemble on peut considérer qu'un accord existe sur le contenu de ce mandat à l'exception du volet main-d'oeuvre et du volet financier. Sur ce dernier point il convient de préciser qu'aucune délégation ne semble remettre en cause l'existence d'un volet financier, le problème étant davantage de savoir à quel moment

*(pour Bruxelles et Luxembourg)

./.

et dans quelle condition cet aspect peut être précisé compte tenu à la fois du souci d'assurer le parallélisme avec Israël et de la préoccupation de ne prendre de nouveaux engagements financiers qu'après avoir établi un inventaire des diverses obligations que la Communauté pourrait être amenée à souscrire envers les pays en voie de développement.

En pratique cela signifie que la décision ne pourrait être prise qu'au Conseil de décembre, en supposant que le Sommet de Rome soit effectivement en mesure de dresser le bilan en question. La Commission pour sa part, appuyée par plusieurs délégations, a vivement insisté pour que tout le possible soit fait en vue d'une ouverture de négociations avant la fin de l'année, faute de quoi les pays intéressés seraient en droit de s'interroger sur la volonté de la Communauté de donner suite à leurs demandes dont certaines remontent à près de deux ans.

Portugal

La présidence, appuyée par la Commission, a invité les Ministres à donner les instructions nécessaires afin que progressent plus rapidement les travaux concernant la mise au point du mandat de négociation pour l'élargissement de l'accord actuel. Ici encore il importe de pouvoir engager la négociation avant la fin de l'année.

Liban

La Commission a appelé l'attention du Conseil sur la gravité de la situation financière de l'UNRWA et sur le danger que comporterait une réduction de son action au profit des réfugiés palestiniens et ceci plus particulièrement au Liban. Le budget communautaire ne permettant pas d'aller au-delà des actions d'aide alimentaire et d'envisager, comme cela était le cas cette année, une aide financière, la Commission a invité les gouvernements à accroître unilatéralement leur aide d'urgence.

Turquie

Le Conseil n'a pas pu se mettre d'accord sur le contenu de l'offre communautaire à faire dans le cadre du réexamen agricole, et a renvoyé le dossier au Coreper avec un appel pressant de M. Rumor à la délégation française pour que celle-ci lève sa réserve sur le compromis minimum proposé par la présidence.

M. Gundelach a souligné que le compromis minimum est déjà en deça de ce que la Commission avait considéré comme le minimum acceptable par les turcs, et a fait valoir les risques d'une nouvelle détérioration des relations avec la Turquie si la Communauté ne remplit pas ses engagements.

Le Conseil a approuvé la réponse communautaire aux projets d'amendement turc aux propositions communautaires dans le domaine de la sécurité sociale des travailleurs migrants. Je vous rappelle que le Conseil d'association se réunira au niveau ministériel à Ankara en février prochain.

Les préférences généralisées

Le Conseil a approuvé le schéma pour 1976 sur la base d'un compromis mis au point par un groupe ad hoc. Les points restés en suspens ont été réglés de la façon suivante :

- tabac "Virginia flue-cured". Le contingent a été fixé à 38.000 tonnes, donc 2.000 tonnes de plus que ce que la Commission avait demandé et 8.000 tonnes de plus que pour 1975. La quote-part britannique sera de 23.300 tonnes;
- inclusion de Hong Kong parmi les bénéficiaires du SPG pour les produits textiles : dans les circonstances actuelles la plupart des Etats membres n'étaient pas disposés à accepter cette inclusion, mais le Conseil a précisé dans le procès-verbal que le problème de la discrimination contre Hong Kong sera examiné l'année prochaine à la lumière des résultats des négociations multilatérales menées dans le cadre de l'arrangement multi-fibres et dans le contexte d'une solution globale du problème des pays bénéficiaires les plus compétitifs;
- les produits pétroliers raffinés (position 27.10) : le compromis prévoit un relèvement du plafond de 15 %, un butoir de 20% et la conversion du plafond en volume, sous réserve de la vérification de certains chiffres par le Coreper;
- consultation des ACP : la Communauté ne modifiera pas le schéma 1976 pour tenir compte des demandes formulées par les ACP, mais s'engagera à examiner conjointement à tout moment, toutes difficultés provoquées par la mise en oeuvre du schéma des préférences généralisées, et à tenir compte de cet examen lors de la préparation du SPG pour l'année suivante. En d'autres termes, on demande aux ACP d'apporter la preuve que leurs intérêts ont été lésés par les préférences généralisées.

FIN

Amitiés,

B. Olivi

